

25 septembre 2020

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Yasmine Menétrey, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand».

Rapport de M^{me} Joëlle Bertossa.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 12 novembre 2019. La motion a été étudiée par la commission lors de sa séance du 18 juin 2020 sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Aurélie Bernard que la rapporteuse remercie.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la grimpe est une activité en pleine expansion, pratiquée par de nombreux adeptes;
- que le matériel moderne offre un niveau de sécurité suffisant permettant de limiter les risques de la pratique de ce sport en individuel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que le parc Alfred-Bertrand soit doté d'un espace de grimpe qui pourrait ressembler à celui situé au Bout-du-Monde, voire s'y substituer à l'occasion des travaux prévus au Bout-du-Monde;
- que la réflexion sur son emplacement porte en priorité sur l'extrémité située du côté de la rue de l'Athénée, ce qui permettra de conserver les grands espaces sans les morceler;
- que ce mur ne doit pas empiéter sur la surface gazonnée de manière disproportionnée;
- que ce mur offre une sécurité contre une utilisation abusive non surveillée par les enfants.

Séance du 18 juin 2020

Audition de M. Sayegh, motionnaire

Le motionnaire remercie les membres de la commission de le recevoir pour discuter de la possibilité d'inclure un mur de grimpe au parc Bertrand.

Il introduit d'abord des diapositives, dont la première désigne le géographe Alfred Bertrand, qui exposait des photos dans le parc éponyme qu'il a offert à la Ville, qui est de nos jours un lieu très fréquenté, particulièrement en été.

Une photo du parc est ensuite présentée (le plan est regardé depuis le lac): l'espace est très exploité sur la partie sud-ouest, tandis que le petit coin situé au nord-est (au coin des avenues Peschier et Alfred-Bertrand) est souvent à l'ombre, même pendant l'été. Selon son enquête, cet espace est très peu occupé (le toboggan-éléphant qui siégeait à cet endroit a même dû être déplacé dans un lieu plus fréquenté), il serait donc intéressant de l'exploiter. Le motionnaire montre ensuite une photo du mur de grimpe du Bout-du-Monde. Il s'agirait de prendre ce mur, qui ne sera plus utilisé prochainement, pour le transposer à l'espace Bertrand, dans la mesure où il n'y a pas beaucoup de murs d'escalade en Ville de Genève (hormis celui du Bout-du-Monde justement, et celui de la Queue-d'Arve). L'installation de ce mur permettrait de rendre cette partie du parc plus attractive. Il remercie les membres de la commission pour leur attention.

Un commissaire, qui connaît bien le parc parce qu'il réside à proximité, précise que c'est une zone offrant de grands arbres, mais qui ne possède pas d'accès direct. Pour les personnes qui arrivent depuis la ville, elles entrent en haut à droite, avenue Peschier. Effectivement, à l'époque, il y avait l'éléphant (près de l'école primaire, maintenant la crèche) qui a été déplacé et qui se situe maintenant vers la pataugeoire. Il apprécie la proposition de la motion, mais il se demande quel en sera l'accès et si un chemin sera aménagé pour atteindre le mur.

Le motionnaire répond que les accès à cet espace se feront par les entrées actuelles du parc (les entrées aux avenues Peschier et Alfred-Bertrand sont les plus proches de la future zone de grimpe). Il ajoute que concernant l'aménagement du projet, il faudra éventuellement enlever un peu de pelouse, mais surtout ne pas couper les arbres.

Un commissaire souhaite savoir si les motionnaires ont déjà pris contact avec M. Knechtli (au Service des sports) qui s'occupe du mur d'escalade du Bout-du-Monde. Par ailleurs, si le plan A ne fonctionne pas (à savoir, récupérer ce mur), il demande si le projet aboutirait sur le financement d'un nouveau mur (plan B).

Le motionnaire confirme que s'ils peuvent récupérer celui du Bout-du-Monde, cela inciterait à la construction d'un mur neuf à la place. Il ajoute qu'il faudrait prévoir une clôture pour délimiter le mur, afin d'éviter aux enfants de s'en approcher.

Une commissaire demande quel matériau sera utilisé pour constituer le sol situé au-dessous de la paroi du mur et s’il y aura des voies équipées pour grimper avec du matériel (cordes et baudrier de sécurité).

Le motionnaire répond qu’il existe deux manières de faire de la grimpe: l’escalade de bloc qui se pratique sur de petits murs (sans cordes) et de l’escalade sur des voies (avec cordes), qui doit se pratiquer avec une autre personne pour l’assurage, ou alors seul, avec un descendeur autobloquant. Dans tous les cas, il faudra venir avec son propre matériel.

Le motionnaire répond qu’il serait mieux de garder le gazon au parc Bertrand. En effet, une recherche sur toutes les techniques de grimpe et les possibilités de revêtements de sol n’a pas été effectuée. Initialement, le motionnaire avait d’abord pensé à mettre un terrain de basket à cet endroit, mais cette activité est bruyante pour les voisins.

Un commissaire questionne les coûts d’une telle structure, puis demande ce qu’implique l’utilisation de ce mur en matière de sécurité.

Le motionnaire répond que des harnais autobloquants existent pour assurer les grimpeurs qui montent seuls et ainsi les retenir lors d’une chute. Concernant le coût, il n’y aurait que celui du transport du mur entre le Bout-du-Monde et le parc Bertrand.

Un commissaire demande s’il est tout à fait certain que le mur du Bout-du-Monde soit amené à disparaître. Le motionnaire répond qu’il n’a pas encore la réponse.

Un commissaire demande si d’autres endroits en Ville de Genève sont dédiés à l’escalade en dehors du Bout-du-Monde.

Le motionnaire répond qu’il y a le centre sportif de la Queue-d’Arve et, dans une moindre mesure, le mur d’escalade thérapeutique de l’hôpital de La Tour et aux Eaux-Vives.

Plusieurs commissaires font remarquer que le mur de grimpe du Bout-du-Monde s’est beaucoup dégradé et pensent que cela sera plus coûteux de déplacer celui du Bout-du-Monde plutôt que d’en construire directement un nouveau au parc Bertrand.

Un commissaire demande si les motionnaires ont étudié le type de grimpe qui serait ciblé, notamment un type de bloc qui ne nécessiterait pas de sécurités. Le motionnaire répond que le bloc a moins d’intérêt, qu’il serait plutôt destiné aux enfants. Il est ouvert à un mur plus haut, mais il précise que cette motion propose qu’une intention et que la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis pourra analyser les coûts pour différentes options.

Un commissaire suggère que la commission demande l'expertise de quelques personnes qui possèdent des clubs d'escalade à Genève et qui fabriquent les murs eux-mêmes.

Une commissaire confirme que l'espace envisagé pour le mur de grimpe est un endroit protégé et très peu utilisé, sous-exploité.

Un commissaire remercie chaleureusement le motionnaire.

Un commissaire propose de réaliser l'audition de la section genevoise du Club alpin suisse (CAS) – dont les moniteurs sont brevetés – qui propose des blocs de grimpe à l'avenue du Mail, au CFPC Ternier au Petit-Lancy et au collègue André-Chavanne, avenue Trembley. Avec la Queue-d'Arve, il y a quatre murs de grimpe à Genève, où les personnes seraient susceptibles de partager leurs retours d'expériences.

Un commissaire rappelle qu'avec la gare des Eaux-Vives, il y a déjà eu beaucoup d'auditions, il suggère donc d'auditionner M^{me} Bonvin en premier, dans la mesure où le Service des sports dispose des financements.

Un commissaire pense que le lieu proposé par M. Sayegh pour installer le mur de grimpe est cohérent. Il ajoute qu'il faudrait laisser le Conseil administratif faire son travail d'investigation et qu'il serait plus utile d'auditionner le département de la sécurité et des sports.

Un commissaire propose de voter l'audition du Service des sports (de M^{me} Barbey-Chappuis ou de M^{me} Bonvin, à leur convenance).

Un commissaire suggère que la motion soit envoyée directement au Conseil administratif.

Un commissaire ajoute que dans un but d'efficacité, il serait utile de voter son envoi au Conseil administratif avant d'auditionner des tiers.

Un commissaire demande si la commission souhaite voter la motion ce soir. Il n'y a pas d'oppositions au vote.

Le président propose de voter la motion M-1426 pour l'envoyer au Conseil administratif.

Vote

Le renvoi de la motion M-1426 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG).